

Pétrole et gaz du Canada—Loi

L'orateur précédent a évidemment parlé des ressources sous-marines. Là encore, il faut respecter un certain équilibre dans ce domaine. Le bill dont nous sommes saisis prévoit que le gouvernement fédéral s'approprie le droit de regard sur toutes les ressources sous-marines des côtes est et ouest et du Nord, sans vraiment consulter les gouvernements provinciaux ni même écouter attentivement leur point de vue ou celui de l'administration du Nord. Nous sommes d'avis que la propriété et l'exploitation des ressources naturelles devraient être laissées aux gouvernements provinciaux. J'aimerais parler des côtes est et ouest pour illustrer mon point de vue, à savoir que la propriété, l'exploitation et l'administration des ressources sous-marines devraient être laissées aux gouvernements provinciaux, au même titre que celles des ressources terrestres ou souterraines. Peut-être puis-je faire comprendre toute l'importance de l'affaire aux Canadiens qui vivent dans le centre du pays. Je parle en tant que Canadien d'une cinconscription de la côte ouest.

M. MacLaren: L'ouest d'Etobicoke?

M. Waddell: Le député d'en face vient aussi de la côte ouest, mais il habite maintenant à Etobicoke. Il a déjà vécu sur la côte ouest. Il devrait comprendre que les gens de la côte considèrent le plateau continental comme un prolongement de la terre ferme. C'est tout simplement de la terre recouverte d'eau. Par conséquent, le gouvernement provincial devrait avoir droit de regard sur les ressources qui s'y trouvent. Les gouvernements provinciaux tiennent à exercer ce droit de regard pour pouvoir décider du rythme d'exploitation des ressources, car cela les touche directement. Voilà, en bref, pourquoi ils veulent avoir la haute main sur les ressources sous-marines.

Je ne suis pas toujours d'accord avec les rodomontades du premier ministre de Terre-Neuve ni avec les réponses tranchantes du premier ministre du Canada (M. Trudeau). Les Canadiens devraient considérer qu'il s'agit purement et simplement pour les provinces d'être maîtresses de leurs territoire sous-marin qui n'est en fait que le prolongement de territoire terrestre. Quand on fait une importante découverte de pétrole ou de gaz, comme celle d'Hibernia, les provinces devraient insister sur le fait qu'elles ont un rôle à partager avec les autres régions du pays. C'est cela le fédéralisme coopératif, si je ne m'abuse, et c'est ainsi que cela devrait se passer.

On pourrait alors se demander quel doit être le rôle du gouvernement fédéral. Faut-il le laisser de côté? N'y a-t-il pas de gouvernement du Canada? C'est l'argument du premier ministre, mais il contourne la difficulté. Le gouvernement fédéral a évidemment un rôle à jouer. Il doit s'occuper de l'environnement, de la Pêche, des affaires internationales et de la liberté de circulation et d'établissement des travailleurs. A bien des égards, les droits des provinces et ceux du gouvernement fédéral se rejoignent. Il faut voir la réalité en face; c'est ainsi que cela se passera, n'est-ce pas? Par contre, le gouvernement fédéral s'emballe et nous propose une mesure passablement radicale qui lui permettra même d'accaparer les ressources de l'île de Sable.

Les gens de la côte ouest suivent de très près le rythme de mise en valeur, car pendant les audiences du comité, nous avons appris que, d'après certains témoins, notamment d'après le représentant de la société Chevron, celle-ci sera prête à faire des forages sur la côte ouest dans quelques années. Il y a eu un

moratoire sur la côte ouest. Je suggère aux députés de parcourir l'excellent mémoire présenté au comité permanent le 2 avril 1981 par la West Coast Environmental Law Association. Je ne répéterai pas ce qu'il y a dans le mémoire, me contentant de préciser que les préoccupations éprouvées par les habitants de la côte ouest au sujet de l'environnement et des forages sont exposées dans ce mémoire. Nous aimerions qu'une enquête publique ait lieu avant la reprise des forages.

J'ai déjà dit que le gouvernement n'avait pas écouté les provinces de la côte est et de la côte ouest, ni les gens du Grand Nord. Je me préoccupe tout particulièrement de ces derniers. J'ai proposé que le comité se rende dans le Grand Nord pour y entendre la population, qui se juge lésée par ce bill. Pourquoi ne pas nous rendre là-bas pour y entendre la population, puisqu'elle n'a pas été consultée, que les ressources sous-marines de la région vont être mises en valeur et que le rythme de ces travaux va s'accélérer? Elle n'a pas été convenablement consultée avant le dépôt du bill. Les gens du Grand Nord ont été unanimes à demander que le comité aille écouter leurs doléances. C'est cela qu'ont demandé les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, la nation Déné, les Inuit Tapirisat, l'Association des métis et les nombreuses associations du Grand Nord.

J'ai sous les yeux une lettre des évêques catholiques du Grand Nord, qui réclament la justice la plus élémentaire. La justice élémentaire exige qu'on soit convenablement entendu. Le comité a entendu toute la séquelle des fonctionnaires et toute celle des sociétés pétrolières, mais nous n'avons pas vraiment entendu les simples citoyens du Grand Nord. Ils réclament le droit d'être entendus. Pourquoi? Parce que ce qui est menacé, c'est leur vie et leur sol.

Vraiment, je m'étonne qu'un bon Québécois come le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) adopte une attitude aussi colonialiste à l'égard des régions polaires. Je m'étonne qu'il adopte une politique aussi peu conséquente. Il rompt avec le rapport Drury, ce rapport gouvernemental consacré au Grand Nord par un ex-collègue du ministre, lequel a dit que les territoires du Grand Nord devraient recevoir leur juste part des recettes fournies par le gaz et le pétrole. Où cela est-il garanti dans le bill? Nulle part. Il faudrait que la population de l'Arctique ait son mot à dire dans le contrôle écologique, puisqu'il y a de grands risques de déversement de pétrole dans leurs eaux et dans la mer de Beaufort. L'attitude du ministre rompt avec le rapport Berger. Elle rompt avec le programme énergétique national du gouvernement, qui parle de consulter les gens de cette région. Elle est contraire à la réalité et à la logique. Si le Nord doit être développé comme il se doit, les autochtones et autres habitants de la région devront participer à ce développement et à sa planification plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici.

J'ai déjà dit au ministre qu'idéalement nous devrions suivre l'exemple des Américains lorsqu'ils ont construit le pipeline de l'Alaska. D'abord et avant de le construire, ils ont réglé les revendications territoriales. Nous n'étions pas prêts à le faire ici au Canada, ce qui nous attirera seulement des ennuis. Nous verrons même peut-être une révolte dans le Nord si nous n'écoutons pas ses habitants davantage. Le Nord a un grand juge, un héros canadien que bien peu de Canadiens connaissent. C'est le juge Sissons, premier juge de la Cour suprême nommé dans le Nord. Il se déplace dans le Nord, allant ici et là,